



Bruxelles, le 13 novembre 2023
(OR. en)

15178/23

LIMITE

TELECOM 324
CDN 5
RELEX 1286
COMPET 1085
SERVICES 48

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Approbation et autorisation de signer le partenariat numérique UE-Canada au nom de l'UE - Approbation d'un instrument non contraignant

1. Le 14 mars 2023, via une note¹, la Commission européenne a informé le groupe "Télécommunications et société de l'information" de son intention d'entamer des discussions sur un partenariat numérique avec le Canada en vue d'établir une coopération sur la transformation numérique de l'économie et de la société.
2. La Commission a rappelé que, eu égard aux liens entre les politiques numériques intérieure et extérieure de l'UE, elle a annoncé dans la communication sur la boussole numérique² que l'UE établirait de solides partenariats numériques internationaux correspondant aux quatre axes de la boussole numérique: les infrastructures, les compétences, la transformation numérique des entreprises et le passage au numérique des services publics. Conformément à cette approche, et compte tenu de la bonne coopération existante avec le Canada, la Commission a indiqué que son intention était de transformer le dialogue numérique existant avec le Canada en un partenariat numérique, sur le modèle des partenariats numériques récemment conclus avec le Japon, la République de Corée et Singapour.

¹ WK 3222/23.

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX%3A52021DC0118>

3. À la suite de l'approbation donnée par le Coreper le 22 mars 2023, le Conseil TTE ("Transports, télécommunications et énergie") a autorisé la Commission à négocier un partenariat numérique avec le Canada sous la forme d'un instrument non contraignant le 28 mars 2023.
4. Lors de la réunion du groupe "Télécommunications et société de l'information" du 9 novembre 2023, la Commission a informé les délégations du résultat des négociations menées avec le Canada et a présenté le projet de texte du partenariat numérique³. Le projet a été largement soutenu. Les modifications mineures proposées par les délégations ont été prises en compte et, le 10 novembre 2023, la Commission a transmis au Conseil un projet de texte révisé.
5. Compte tenu de ce qui précède, et en vue de la signature du partenariat numérique avec le Canada à l'occasion du sommet UE-Canada, prévu pour les 23 et 24 novembre 2023, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- d'approuver le texte du partenariat numérique avec le Canada, qui figure dans le document 15356/23, en point "A" de l'ordre du jour de la session du Conseil AGRYPECHE du 20 novembre 2023; et
 - de convenir que, si le texte devait nécessiter des ajustements supplémentaires pour être approuvé par l'UE et Canada, il puisse être adapté en conséquence, à condition que les modifications n'aient pas d'incidence sur le fond et la finalité des positions de l'UE.

³ WK 14151/23.